



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Indre

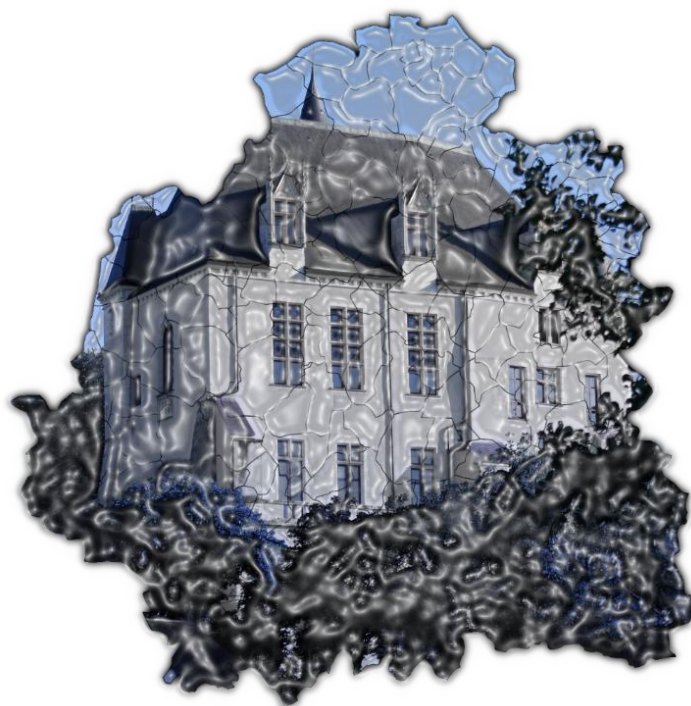
Rentrée scolaire 2026

Mise en œuvre de l'orientation et de l'affectation

Notice technique départementale de l'Indre (36)

Complément aux notices académiques

Après la 3^e



Calendrier départemental de l'affectation

Fiche 1 - Calendrier départemental des procédures d'affectation 2026	3
--	---

Organisation et règles de l'affectation post 3^e

Fiche 2 -Organisation et règles de l'affectation post 3e - Rappel des règles de passage en classe supérieure	4
Fiche 3 - Organisation et règles de l'affectation post 3 ^e - L'affectation en lycée professionnel	5
Fiche 4 - Organisation et règles de l'affectation post 3 ^e - L'affectation des élèves issus de l'enseignement privé et de l'Instruction En Famille	10
Fiche 5 - Organisation et règles de l'affectation post 3 ^e - Suivi de l'affectation	11

Commission pour les publics particuliers

Fiche 6 - Commissions pour les publics particuliers (CPP).....	12
Fiche 7 - Dispositifs spécifiques et sections particulières - L'affectation en 2GT	13

Dispositifs sportifs

Fiche 8 - Les dispositifs sportifs	14
--	----

Sectorisation

Fiche 9 – Sectorisation - L'affectation en 2GT	15
Fiche 10 – Sectorisation - Assouplissement de la carte scolaire (ACS)	16

Contacts

Fiche 11 - Contacts	18
---------------------------	----

ANNEXES

ANNEXE 1 - Orientation et questions médicales Fiche établissement scolaire	19
ANNEXE 2 - Orientation et questions médicales Fiche parents	19
ANNEXE 3A - Dossier de candidature Commission ULIS Lycée - PRO	19
ANNEXE 3B - Dossier de candidature Publics particuliers	19
ANNEXE 4 - Candidatures traitées par la commission publics particuliers	19
ANNEXE 5 - Demande d'inscription pour le dispositif de renforcement en langues vivantes de 2GT	19
ANNEXE 6 - Capacité et codes vœux par établissement - voie GT	19
ANNEXE 7 - Code vœux de recensement	19
ANNEXE 8 -Secteurs de recrutement en lycée GT	19
ANNEXE 9 - Enseignements optionnels en 2GT : secteurs de recrutement	19
ANNEXE 10 - Bonus "limitrophe" pour 2GT.....	19

Fiche 1 - Calendrier départemental des procédures d'affectation 2026

Dates clés – Dépôts des dossiers

- **13 mai 2026** : retour des dossiers
 - Formations à recrutements particuliers
 - 3e Prépa-Métiers
- **29 mai 2026** : retour à la DSDEN des dossiers
 - Publics particuliers (CPP)
 - Dossiers médicaux
 - UPE2A / EANA
 - MLDS / PAFI / élèves en difficulté
 - Retour en Formation Initiale (RFI)
 - CNED / Hors académie / Hors contrat
 - Demande d'Assouplissement de Carte Scolaire (ACS)
 - Autres demandes particulières (résidence, etc.)

Commissions départementales

Date	Commission	Public concerné
1er juin 2026	Commission 3e Prépa-Métiers	Élèves demandant une affectation en 3PM
2 juin 2026	Commission UPE2A / EANA	Élèves allophones (EANA / ex-EANA)
3 juin 2026	Commission Publics particuliers (EGPA, 3PM, prépa-2de, élèves en difficulté, PAFI, MLDS, MFR)	Élèves en grande difficulté ou suivis MLDS / DPR
4 juin 2026	Commission médicale	Dossiers médicaux nécessitant avis
5 juin 2026	Commission ULIS / ULIS-Pro / Handi	Élèves en situation de handicap (notification CDAPH)
15 juin 2026	Commission d'appel 3e	Appels orientation 3e
24 juin 2026	Commission départementale préparatoire à l'affectation	Préparation des résultats AFFELNET

Fiche 2 - Organisation et règles de l'affectation post 3e

Rappel des règles de passage en classe supérieure

Pour le passage en classe supérieure, il est tenu compte des progrès de l'élève réalisés dans le cadre des activités prévues dans les dispositifs d'accompagnement.

Les niveaux 3^{ème} et 2^{de} générale et technologique constituent des paliers d'orientation.

Lorsque les dispositifs d'accompagnement pédagogique mis en œuvre n'ont pas permis de pallier les difficultés d'apprentissage de l'élève, un redoublement peut être proposé par l'équipe pédagogique. La décision de redoublement est prononcée par le chef d'établissement. Elle doit faire l'objet d'un **dialogue préalable avec les représentants légaux** de l'élève. Au palier 3^{ème}, la décision de redoublement dispense le chef d'établissement de prendre une décision d'orientation.

Le maintien pour une année au maximum est de droit, avant ou après la procédure d'appel, quand la famille n'obtient pas la voie d'orientation (fin 3^{ème}).

Règles de passage en classe supérieure au collège :

	A l'issue de	Règles de passage en classe supérieure	Appel possible	Gestion
COLLEGE	6 ^e	5 ^e		Interne au collège
		<i>Redoublement</i>	*	
	5 ^e	4 ^e		Interne au collège
		4 ^e agricole ***		Procédure interne (lycée Naturapolis)
		<i>Redoublement</i>	*	Interne au collège
	4 ^e	3 ^e		Interne au collège
		3 ^e Prépa-métiers*** 3 ^e agricole ***		DSDEN Procédure interne (lycée Naturapolis)
		<i>Redoublement</i>	*	Interne au collège
	3 ^e <i>Palier d'orientation</i>	2 ^{de} GT, 2 ^{de} spécifique STHR	**	Affelnet + Commission départementale
		2 ^{de} Professionnelle		
		1 ^{re} CAP		
		<i>Redoublement</i>	*	Interne au collège (affelnet)
		<i>Maintien de droit en cas de non-obtention de la voie d'orientation</i>		

* Appel pour un redoublement proposé par le chef d'établissement et refusé par la famille ou demandé par la famille et refusé par le chef d'établissement

** Appel pour une voie d'orientation/série de bac refusée par le conseil de classe

*** A la demande/avec accord des familles

Fiche 3 - Organisation et règles de l'affectation post 3^e L'affectation en lycée professionnel

A l'issue de la classe de 3^{ème}, l'élève et sa famille formulent des demandes sur une ou plusieurs des voies d'orientation suivantes :

- La première année de préparation au **CAP**.
- La 2^{de} professionnelle pour la préparation d'un **BAC professionnel** accessible via une **famille de métiers** ou directement via une **spécialité**.

L'affectation en voie professionnelle n'est pas sectorisée. En conséquence, les candidats de l'académie sont traités de façon identique quel que soit le département de scolarisation d'origine. Les capacités d'accueil étant contingentées, il est donc **indispensable de formuler plusieurs vœux** (jusqu'à 8 vœux possibles pour une demande dans l'académie).

L'affectation en 2^{de} professionnelle et en 1^{re} année de CAP est étudiée **lors de la commission départementale préparatoire à l'affectation qui se réunira le 24 juin 2026**. Cette commission s'appuie sur le classement des candidats établi par Affelnet en fonction du barème et de la capacité d'accueil de la formation demandée (cf. Fiche 2 de la circulaire académique).

A l'issue des résultats du tour suivant n°1 du 10 juillet 2026, les inscriptions sur places vacantes sont gérées par les chefs d'établissement qui font appel aux listes supplémentaires dans le strict respect de l'ordre établi par la commission jusqu'au **jeudi 27 août 2026**.

Situations médicales et prise en compte des situations de handicap

Les problématiques de santé, les situations de handicap et les troubles dont peuvent être porteurs certains élèves, doivent être pris en compte dans les choix d'orientation pour permettre un parcours de formation optimal. La connaissance des exigences des formations, des risques et points de vigilance facilitera l'engagement des élèves vers des voies adaptées à leur profil, les conduira à élargir et à faire évoluer leurs choix afin de construire un projet personnalisé réaliste et porteur d'insertion professionnelle.

Il appartient au chef d'établissement, en lien avec le service de santé scolaire, de veiller à l'information des familles.

Situations médicales

Dans le cadre du processus d'orientation pour l'affectation, **un bonus pour les cas médicaux est possible**.

Ce bonus concerne les élèves dont les choix d'orientation seront très limités par des problèmes de santé du fait de contre-indications importantes ou de besoins particuliers liés à une maladie.

Toutes ces situations devront faire l'objet d'une étude attentive par le chef d'établissement en lien avec l'infirmier de l'établissement.

Pour préparer ces dossiers dans les meilleures conditions, il est nécessaire d'utiliser les annexes 1 et 2 : « *Orientation et questions médicales – Fiche établissement* » et « *Orientation et questions médicales - Fiche Parents* ».

Dans Affelnet, la mention « oui » est portée dans la rubrique « dossier médical » onglet « identification ».

Les dossiers devront être adressés à l'IEN-IO pour transmission au médecin conseiller technique du Rectorat pour étude et avis, pour le **vendredi 29 mai 2026** au plus tard :

A l'attention de l'IEN IO
DSDEN de l'Indre - Cité administrative Bertrand, Bâtiments D, E, F
49 boulevard George Sand - 36000 CHATEAUROUX

Cas particulier des élèves demandant une affectation en ULIS – PRO

Un dossier spécifique « *Dossier public particulier – Commission ULIS Lycée-Pro* » (cf. Annexe 3A) devra être complété par la famille en lien avec le coordonnateur ULIS. Seront joints au dossier, la décision d'orientation de la CDAPH et tous les éléments scolaires ou non scolaires permettant d'apprécier la situation du jeune. Le dossier complet sera adressé par l'enseignant référent à **l'IEN-ASH** du département (ce.ienash36@ac-orleans-tours.fr avec copie au service IO ce.affectation36@ac-orleans-tours.fr) pour le **29 mai 2026** au plus tard.

Les dossiers seront examinés lors de la **commission départementale ULIS - PRO le 5 juin 2026**. Si la candidature est validée, l'affectation de l'élève sur une place en ULIS-Pro sera **prioritaire à toute autre affectation**.

L'affectation en ULIS-Pro sera notifiée aux familles fin juin par l'IEN-ASH, en même temps que la notification sur la formation obtenue.

Les ULIS lycée au titre de l'année scolaire 2026

Etablissement de rattachement du Coordonnateur	ULIS et lieux d'intervention du coordonnateur
EREA Éric Tabarly 365 Avenue de Verdun 36000 CHATEAUROUX ☎ 02 54 53 85 85 ✉ ce.0360050j@ac-orleans-tours.fr	EREA Éric Tabarly
Lycée polyvalent Blaise Pascal 27 Boulevard Blaise Pascal 36000 CHATEAUROUX ☎ 02 54 53 55 00 ✉ ce.0360043b@ac-orleans-tours.fr	Lycée polyvalent Blaise Pascal
	Lycée professionnel Balzac-d'Alembert 8 Rue de la Limoise 36100 ISSOUDUN ☎ 02 54 03 67 00 ✉ ce.0360026h@ac-orleans-tours.fr
	Lycée Les Charmilles BP 565 36019 CHATEAUROUX ☎ 02 54 60 50 50 ✉ ce.0360011s@ac-orleans-tours.fr
Lycée polyvalent Pasteur 12 Boulevard François Mitterrand 36300 LE BLANC ☎ 02 54 37 13 78 ✉ ce.0360005k@ac-orleans-tours.fr	Lycée polyvalent Pasteur
	Lycée professionnel Châteauneuf 83 Avenue Rollinat 36200 ARGENTON sur CREUSE ☎ 02 54 24 00 63 ✉ ce.0360003h@ac-orleans-tours.fr
	Lycée polyvalent George Sand 25 Avenue George Sand 36400 LA CHATRE ☎ 02 54 62 17 00 ✉ ce.0360019a@ac-orleans-tours.fr
Lycée professionnel Châteauneuf 83 Avenue Rollinat 36200 ARGENTON sur CREUSE ☎ 02 54 24 00 63 ✉ ce.0360003h@ac-orleans-tours.fr	Lycée professionnel Châteauneuf
	Lycée polyvalent George Sand 25 Avenue George Sand 36400 LA CHATRE ☎ 02 54 62 17 00 ✉ ce.0360019a@ac-orleans-tours.fr

Les ULIS lycée fonctionnent en réseau. En fonction des notifications, les coordonnateurs ULIS Lycée peuvent intervenir dans tous les Lycée-Pro du département.

Élèves en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap bénéficient d'une attention particulière dans le cadre de la procédure d'affectation, afin de **garantir la continuité de leur parcours de formation**.

L'affectation prend en compte les besoins spécifiques de l'élève, notamment ceux identifiés dans le cadre du PPS. Les situations individuelles devront faire l'objet d'un **examen attentif par le chef d'établissement**, en lien avec l'enseignant référent et les services académiques, afin de proposer une affectation adaptée, en milieu ordinaire ou avec l'appui d'un dispositif spécifique. Les éléments relatifs aux périodes d'immersion en lycée professionnel et sur les lieux de stage contribuent à l'analyse.

Le cas échéant, les éléments utiles à l'étude de la situation seront transmis à l'IEN-IO, dans le respect du calendrier départemental pour être étudiés dans le cadre de la **commission du 5 juin 2026**.

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le droit à l'éducation est un droit fondamental qui impose au système éducatif de s'adapter aux besoins particuliers de chaque élève. Le principe de scolarisation en milieu ordinaire est la règle, tout élève étant inscrit de droit dans l'établissement le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence.

Aussi, il appartient aux équipes éducatives d'anticiper, dès la phase d'orientation, les conditions de réussite de l'élève en situation de handicap, en lien avec son projet personnalisé de scolarisation (PPS), afin de sécuriser son affectation et son entrée effective dans la formation choisie.

L'affectation en 1^{re} année de CAP

Les **places de CAP** offertes dans le département de l'Indre sont destinées en priorité aux **élèves de 3^{ème} SEGPA et 3^{ème} EREA** afin de **permettre leur qualification**.

Affectation en 1^{re} année de CAP pour les élèves de SEGPA et EREA

La liste des CAP proposés à temps plein scolaire dans les établissements publics et **réservés aux élèves issus de SEGPA ou d'EREA** figure dans l'annexe IV de la circulaire académique.

A l'exception de besoin particulier (médical, social, ULIS), les demandes d'affectation en CAP des élèves de SEGPA et de l'EREA sont examinées dans le cadre général d'Affelnet. **Il n'y a pas de dossier à constituer** pour une étude par la commission départementale « publics particuliers ».

Affectation en CAP pour d'autres publics en difficultés

Les jeunes issus de dispositifs MLDS / DPR, les élèves de 3^{ème} collège ou 3^{ème} Prépa-métiers en grande difficulté (parcours dérogatoire, classe relais) peuvent demander une affectation en CAP.

La liste des CAP **prioritairement ouverts aux élèves de 3^e générale et de 3^e Prépa-métiers** est présentée dans l'annexe III de la circulaire académique. Dans le département de l'Indre, le CAP Maroquinerie proposé au lycée Balzac d'Alembert figure parmi les formations concernées.

Pour ces élèves, un dossier devra être adressé à la DSDEN le **vendredi 29 mai 2026** au plus tard, pour examen par la commission « publics particuliers ».

L'affectation des élèves concernés est décidée par l'IA-DASEN après proposition de la commission « publics particuliers » qui se tiendra le **3 juin 2026**.

Les CAP à recrutement particulier

Dans l'académie, les élèves de 3^e et de 3^e Prépa-métiers qui présentent un **bon niveau scolaire**, des **compétences spécifiques** et une **motivation** clairement affirmée peuvent accéder en priorité à certains CAP.

Leur admission repose sur des critères particuliers détaillés dans la notice académique (cf. *Annexe I de la circulaire académique post 3e*). La procédure d'inscription s'effectue directement auprès du lycée professionnel concerné.

Dans l'Indre, deux CAP du lycée professionnel Châteauneuf d'Argenton-Sur-Creuse sont concernés par cette procédure : CAP « *Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant, option Marine nationale* » et CAP « *Cuisine, option Marine nationale* ».

Une fois la sélection terminée, le lycée devra adresser la liste des candidatures retenues à la DSDEN-DIVEL pour le 29 mai 2026 au plus tard.

Liste des CAP et CAPA du département de l'Indre

Formation	Type étab.	Nom	Ville	CAPACITE	TAUX DE PRESSION*
1CAP2 COMMER.SERV.HOTEL-CAFE-RESTAURANT	LP	CHATEAUNEUF	ARGENTON SUR CREUSE	12	0.5
1CAP2 CUISINE	LP	CHATEAUNEUF	ARGENTON SUR CREUSE	12	1.33
1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	LP	LES CHARMILLES	CHATEAUROUX	15	1.83
1CAP2 ELECTRICIEN	LYCEE	BLAISE PASCAL	CHATEAUROUX	12	1.17
1CAP2 OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE	LYCEE	BALZAC - D'ALEMBERT	ISSOUDUN	15	0.93
1CAP2 MAROQUINERIE	LYCEE	BALZAC - D'ALEMBERT	ISSOUDUN	15	-
1CAP2 PROD SERV REST (RAPID,COLL.,CAFE)	LYCEE	GEORGE SAND	LA CHATRE	15	0.87
1CAP2 AGENT ACCOMPAGANT AU GRAND AGE	LYCEE	PASTEUR	LE BLANC	12	1.08
1CAP2 MAINT.MATERIELS OPT.C ESP. VERTS	LYCEE	PASTEUR	LE BLANC	6	2.67
1CAP2 MAINT. VEHIC. OPT VEHIC LEGERS	LYCEE	PASTEUR	LE BLANC	6	1.17
1CAP2A PALEFRENIER SOIGNEUR	LP	ST CYRAN DU JAMBOT	ST CYRAN DU JAMBOT	24	-
1CAP2 PROPRETE ET PREVENTION DES BIOCONTAMINATIONS	EREA	ÉRIC TABARLY	CHATEAUROUX	8	0.38
1CAP2 MACON	EREA	ÉRIC TABARLY	CHATEAUROUX	8	0.75
1CAP2 MENUISIER FABRICANT	EREA	ÉRIC TABARLY	CHATEAUROUX	4	-
1CAP2 PEINTRE APPLICATEUR REVETEMENTS	EREA	ÉRIC TABARLY	CHATEAUROUX	8	2.63
1CAP2 METALLIER	EREA	ÉRIC TABARLY	CHATEAUROUX	8	2
1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	EREA	ÉRIC TABARLY	CHATEAUROUX	8	1.83
1CAP2 MENUISIER INSTALLATEUR	EREA	ÉRIC TABARLY	CHATEAUROUX	4	-

* Taux de pression : données Orion RS2024 (<https://orion.education.gouv.fr/>)

Le taux de pression correspond au nombre de premier vœux rapporté à la capacité de la formation.

Ex : un taux de pression de 2 indique qu'il y a deux fois plus de premiers vœux que de places disponibles.

Vous pouvez retrouver les informations sur les formations de la voie professionnelle sur
Futur-Pro : <https://data.education.gouv.fr/futur-pro/accueil/>

L'affectation en 2^{de} professionnelle

Pour préparer un BAC professionnel, les élèves peuvent demander une 2^{de} liée à une famille de métiers ou une 2^{de} directement rattachée à la spécialité de BAC professionnel.

La classe de 2^{de} organisée en famille de métiers permet aux élèves d'acquérir des compétences professionnelles communes à un ensemble de métiers, de se professionnaliser et d'affirmer progressivement leurs choix.

- Les élèves intéressés par un **BAC professionnel intégré à une famille de métiers** doivent faire le vœu correspondant à la famille de métiers (cf. *Annexe V de la circulaire académique post 3e*) et non à la spécialité, par exemple « Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique (GATL) ». Le choix de la spécialité de BAC professionnel se fera en fin de 2^{de} professionnelle.
- Les élèves intéressés par un **BAC professionnel hors familles de métiers** (cf. *Annexe VI de la circulaire académique post 3e*) doivent saisir le vœu de la 2^{de} professionnelle correspondant à la spécialité de BAC professionnel.

A l'exception de besoins particuliers (médical, social, ULIS), les demandes d'affectation en 2^{de} professionnelle sont examinées dans le cadre général d'Affelnet. Il n'y a pas de dossier à constituer pour une étude par la commission départementale « **publics particuliers** ».

Les 2^{des} professionnelles à recrutement particulier

Dans l'Indre, deux 2^{des} professionnelles du lycée professionnel Châteauneuf d'Argenton-Sur-Creuse sont concernées par cette procédure :

- 2^{de} professionnelle « Electrotechnique équipements communicants, option Marine nationale ».
- 2^{de} professionnelle « Métiers de l'hôtellerie et de la restauration, option Marine nationale ».

Une fois la sélection terminée, le lycée devra adresser la liste des candidatures retenues à la DSDEN-DIVEL pour le 29 mai 2026 au plus tard.

Se reporter à l'annexe I de la notice académique post 3^e pour les modalités de recrutement.

Liste des 2^{des} professionnelles du département de l'Indre

Formation	Type étab.	Nom	Ville	CAPACITE	TAUX DE PRESSION*
2NDPRO MET. HOTEL. RESTAUR. 2NDE COMMUNE	LP	CHATEAUNEUF	ARGENTON SUR CREUSE	48	0.98
2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	LP	CHATEAUNEUF	ARGENTON SUR CREUSE	36	1.32
2NDPRO MET. TRANSIT. NUMER ET ENERG. 2NDE COMM.	LP	CHATEAUNEUF	ARGENTON SUR CREUSE	24	0.96
2NDPRO MET. DE L'ALIMENTAT. 2 ^{NDE} COMM.	LP	CHATEAUNEUF	ARGENTON SUR CREUSE	12	1.75
2NDPRO ACCOMP. SOINS – SERVICES PERSONNE	LP	LES CHARMILLES	CHATEAUROUX	64	0.9
2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	LP	LES CHARMILLES	CHATEAUROUX	50	1.32
2NDPRO MET.GEST.ADM.,TRA.&LOG.2NDE COMM.	LP	LES CHARMILLES	CHATEAUROUX	32	0.6
2NDPRO METIERS COUTURE ET CONFECTION	LP	LES CHARMILLES	CHATEAUROUX	15	-
2NDPRO MET. PIL. MAINT. INST. AUTO. 2NDE COMM.	LYCEE	BLAISE PASCAL	CHATEAUROUX	15	1.6
2NDPRO MET. TRANSIT. NUMER ENERG. 2NDE COMM.	LYCEE	BLAISE PASCAL	CHATEAUROUX	30	0.96
2NDPRO MET. REAL. ENS. MEC. IND. 2NDE COMM.	LYCEE	BLAISE PASCAL	CHATEAUROUX	15	0.73
2NDPRO MET. DE L' AERONAUTIQUE 2NDE COMM.	LYCEE	BLAISE PASCAL	CHATEAUROUX	15	2
2NDPRO CONDUCT. TRANSP. ROUT. MARCHANDISES	LYCEE	BALZAC – D'ALEMBERT	ISSOUDUN	24	2.29
2NDPRO MET. MAIN. MATER. VEHIC. 2NDE COMMUNE	LYCEE	BALZAC – D'ALEMBERT	ISSOUDUN	24	0.94
2NDPRO MET.GEST.ADM.,TRA.&LOG.2 ^{NDE} COMM.	LYCEE	BALZAC – D'ALEMBERT	ISSOUDUN	18	0.6
2NDPRO METIERS DU CUIR 2NDE COMMUNE	LYCEE	BALZAC - D'ALEMBERT	ISSOUDUN	30	0.73
2NDPRO ACCOMP. SOINS - SERVICES PERSONNE	LYCEE	GEORGE SAND	LA CHATRE	16	0.9
2NDPRO ANIMAT. ENFANCE-PERSONNES AGEES	LYCEE	GEORGE SAND	LA CHATRE	16	1.56
2NDPRO TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	LYCEE	GEORGE SAND	LA CHATRE	15	0.6
2NDPRO MET. AGENC. MENUIS. AMEUB. 2NDE COMM.	LYCEE	GEORGE SAND	LA CHATRE	15	1
2NDPRO MET. MAIN. MATER. VEHIC. 2NDE COMMUNE	LYCEE	PASTEUR	LE BLANC	48	0.81
2NDPRO PLASTIQUES ET COMPOSITES	LYCEE	PASTEUR	LE BLANC	15	0.73
2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	LYCEE	SAINT CYR	ISSOUDUN	23	1.32
2DPROA COND ACTIVITE ELEVAGE CANIN FELIN	LP	DE ST CYRAN DU JAMBOT	ST CYRAN DU JAMBOT	20	-
2DPROA COND GEST ENTREPRISE HIPPIQUE	LP	DE ST CYRAN DU JAMBOT	ST CYRAN DU JAMBOT	32	-
2DPROA AMENAGEMENTS PAYSAGERS	LYCEE	NATURAPOLIS	CHATEAUROUX	27	-
2DPROA COND GEST ENTREPRISE AGRICOLE	LYCEE	NATURAPOLIS	CHATEAUROUX	54	-

* Taux de pression : données Orion RS2024 (<https://orion.education.gouv.fr/>)

Le taux de pression correspond au nombre de premier vœux rapporté à la capacité de la formation.

Ex : un taux de pression de 2 indique qu'il y a deux fois plus de premiers vœux que de places disponibles.

Vous pouvez retrouver les informations sur les formations de la voie professionnelle sur
Futur-Pro : <https://data.education.gouv.fr/futur-pro/accueil/>

Fiche 4 - Organisation et règles de l'affectation post 3^e L'affectation des élèves issus de l'enseignement privé et de l'Instruction En Famille

Affectation des élèves issus du privé sous contrat dans l'enseignement public

Les décisions d'orientation ou de maintien / redoublement prises dans l'enseignement public sont applicables dans les établissements d'enseignement privé sous contrat. L'inscription des élèves de l'enseignement public dans les établissements privés sous contrat est réalisée en fonction des décisions prises à leur égard.

Les décisions prises par les établissements privés sous contrat sont applicables dans l'enseignement public. L'affectation des élèves des établissements privés dans les établissements publics est réalisée en fonction des décisions prises à leur égard.

Les dossiers des élèves issus de l'enseignement public et ceux des élèves de l'enseignement privé sous contrat sont examinés par la même commission d'affectation.

Admission dans l'enseignement public des élèves issus du privé hors contrat ou en instruction en famille (IEF)

L'admission dans un établissement public (quel que soit le niveau d'admission demandé) des élèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat ou instruits en famille, est **subordonnée à la réussite d'un examen et d'une évaluation globale de la situation du demandeur (parcours, projet d'orientation, etc.)**.

La famille devra faire parvenir à la DIVEL - ce.divel36@ac-orleans-tours.fr - une demande par écrit, en précisant le niveau d'admission demandé et en joignant un certificat de scolarité ou tout autre justificatif/document/attestation du niveau suivi par l'apprenant.

Les modalités de l'examen seront communiquées en retour à la famille.

En cas de réussite à l'examen, les élèves seront affectés selon les mêmes modalités que les élèves de l'enseignement public et que les élèves de l'enseignement privé sous contrat qui accèdent aux EPLE.

Fiche 5 - Organisation et règles de l'affectation post 3^e Suivi de l'affectation

Gestion des listes supplémentaires

Le processus de gestion des listes supplémentaires commence le lendemain de la publication des résultats. **Les établissements d'accueil doivent recourir à ces listes** en cas de libération de places, **dans le respect de l'ordre de classement**, et ce, jusqu'à épuisement de cette liste ou jusqu'au **26 août 2026**.



Il appartient à chaque chef d'établissement de renseigner journallement l'état de ses inscriptions et des places vacantes dans l'application SIPA.

Suivi de l'affectation

Ce suivi est rendu indispensable par la **mission de prévention du décrochage scolaire qui incombe aux établissements**.

Chaque établissement d'origine doit être en mesure d'assurer le **suivi de ses élèves sortants** et notamment de connaître la position à la rentrée, de ses élèves qui étaient candidats, en juin, à une formation professionnelle. L'animation de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) se décline par bassin, sous la responsabilité du directeur du centre d'information et d'orientation (CIO) et d'un animateur coordonnateur.

Chaque chef d'établissement prend appui sur ces personnes ressources pour arrêter les modalités de suivi des jeunes qui seraient sans solution après les opérations de post-affectation (tour principal et tours suivants).

Contacts pour plus d'informations

CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

CHATEAUROUX	LE BLANC – ARGENTON	ISSOUDUN – LA CHATRE
49 Boulevard George Sand Cité administrative Bat H 36000 CHATEAUROUX 02.38.83.49.07	28 Grande Rue – BP 115 36300 LE BLANC 02.38.83.49.49	FORMAPOLE – Rue Georges Brassens 36100 ISSOUDUN 02.38.83.49.44

LES COORDONNATEURS DE LA MLDS

MLDS CHATEAUROUX	Madame CARION – DPR LPO Blaise Pascal Monsieur CINTRAT – DPR FLS Lycée Les Charmilles	02 38 83 49 08 02 54 60 50 50
MLDS ISSOUDUN	Madame PARIS - DPR LPO Balzac-D 'Alembert	02 54 03 67 00

Dates d'ouverture des CIO pendant les congés

	Date de fermeture (au soir)	Date de réouverture (au matin)
CIO de Châteauroux		
CIO du Blanc	Vendredi 10 juillet 2026	Lundi 24 août 2026
CIO d'Issoudun		

Fiche 6 - Commissions pour les publics particuliers (CPP)

La commission pour les publics particuliers (CPP) est constituée de plusieurs sous-commissions. Elles examinent les vœux des élèves en situation particulière, motivés par un projet d'orientation mais freinés par des difficultés d'ordre diverses et qui nécessitent une étude particulière pour pouvoir bénéficier d'une poursuite d'études adaptée. Les situations sont étudiées à partir du dossier complété par les équipes éducatives, tout en veillant à une répartition équitable de l'affectation des différents publics dans les formations (cf. Annexe 3B).

La saisie des vœux pour ses élèves devra impérativement être faite par les établissements d'origine **le 1er Juin 2026** au plus tard.

Concernant le cas particulier des élèves bénéficiant d'un dispositif ULIS-collège, ceux-ci seront étudiés sur l'une des 2 sous-commissions leur étant dédié en fonction du type de demande d'orientation :

- demande **d'affectation** en 2nde Pro ou CAP **avec soutien** du dispositif ULIS-LYCEE (le 5 Juin 2026)
- demande **de bonification** en 2nde Pro ou CAP **sans le soutien** du dispositif ULIS-LYCEE (le 3 Juin 2026)

Les situations médicales ne relèvent pas de cette commission.

Profil	Pièces justificatives spécifiques	Documents à fournir pour tous
3 ^e SEGPA - EREA demandant des formations pour lesquels ils ne sont pas prioritaires	Néant	Dossier de candidature (post 3 ^e ou post 2 ^{de}) pour entrer en 2 ^{de} professionnelle ou 1 ^{ère} année de CAP (cf. Annexe X de la notice académique) Dossier public particulier complété (cf. Annexe 3B) Bordereau d'envoi des candidatures (cf. Annexe 4) Copie de la fiche de dialogue Copie de la fiche récapitulative de saisie des vœux dans AFFELNET signée par les responsables légaux Copie des bulletins scolaires de la classe de 3 ^e /dernière année de scolarisation/dispositif suivi 2025-2026
3 ^e et 3 ^e Prépa-métiers en grande difficulté / besoin(s) particulier(s) (PAFI, classe relais, EFIV...)	Néant	
Elèves relevant de la MLDS / DPR	Fiche MLDS	
Candidats RFI (Retour en Formation Initiale)	Dossier spécifique RFI complété en CIO	
EANA et ex-EANA (y compris DPR-FLS)	Compléter le tableau du niveau de langue	
3 ^e ULIS (demandant une orientation <u>sans</u> le soutien du dispositif ULIS - LYCEE)	Dossier public particulier Commission ULIS-PRO (cf. Annexe 3A)	

Les pièces seront agrafées avec le dossier de candidature en couverture.

Les dossiers devront être adressés ou déposés à l'accueil de la DSDEN de l'Indre, à l'attention du secrétariat de l'IEN IO pour le vendredi 29 mai 2026 au plus tard.

Les commissions « publics particuliers » se tiendront la **première semaine de juin 2026**.

Pour les vœux hors département, les dossiers doivent être adressés impérativement à la **DSDEN du département concerné**.

Fiche 7 - Dispositifs spécifiques et sections particulières L'affectation en 2^{de} générale et technologique

L'enseignement optionnel « Musique » - Lycée Pierre et Marie Curie - Châteauroux

L'enseignement optionnel « Musique » proposé en classe de 2^{de} au lycée Pierre et Marie Curie permet d'accéder à un parcours dans ce domaine dans la continuité de l'enseignement de spécialité artistique « Musique » en classe de 1^{re}.

Pour la rentrée 2026, des critères d'admission sont reconduits à titre expérimental via un **mini-stage en immersion**. Cette immersion donne lieu à une évaluation qui permet l'octroi d'un bonus sur Affelnet. Ce bonus a pour objectif de faciliter l'accès à cet enseignement optionnel.

Cette procédure particulière n'empêche pas les autres élèves de candidater. Ils pourront saisir le vœu correspondant à cette option lors de la phase de saisie des vœux. Cependant, ils ne bénéficieront pas du bonus et ne pourront être admis que s'il reste des places disponibles.

Les informations ont été communiquées à l'ensemble des collèges courant février 2026.

La section Bachibac en 2^{nde} GT – Lycée Jean Giraudoux - Châteauroux

Cette section existe au lycée Jean Giraudoux, elle est accessible à tous les élèves du département et de l'académie dans la limite des places disponibles et d'une décision d'orientation en 2^{de} générale et technologique.

Un **dossier de candidature spécifique** est diffusé aux collèges par le lycée Jean Giraudoux.

Le calendrier et les modalités de recrutement sont précisés avec le dossier conformément aux dispositions inscrites dans la circulaire académique (cf. *Annexe I de la circulaire académique post 3^e*).

Le lycée Jean Giraudoux enverra la liste des élèves retenus pour la section Bachibac à l'**IEN-IO**, pour examen de leur situation dans le cadre de la pré-affectation (**envoi des listes le 29 mai 2026 au plus tard**).

L'affectation de ces élèves au lycée Jean Giraudoux sera prioritaire, sous réserve d'une décision d'orientation en 2^{de} générale et technologique.

Le dispositif de renforcement en langues vivantes en 2^{de} générale et technologique

Rappel : les élèves sont affectés sur leur lycée de secteur.

Le renforcement en langues vivantes constitue un dispositif pédagogique et l'admission se fera lors de l'inscription en fonction des possibilités offertes par l'établissement.

A la rentrée 2026, quatre lycées proposent des dispositifs de renforcement en langues vivantes en 2^{de} GT :

- Jean Giraudoux à Châteauroux (Anglais – DNL : Histoire-Géographie),
- George Sand à La Châtre (Anglais – DNL : SVT),
- Balzac d'Alembert à Issoudun (Anglais – DNL : Mathématiques),
- Rollinat à Argenton-sur-Creuse (Anglais – DNL : Physique chimie).

Pour les élèves ne bénéficiant pas de ce dispositif dans leur lycée de secteur (lycée Pasteur - Le Blanc), une demande d'assouplissement de la carte scolaire peut être faite par la famille, au titre du parcours particulier pour le département (cf. *Annexe VIII de la circulaire académique post 3^e*).

Afin de faciliter la préparation de l'inscription, les collèges sont invités à recueillir les demandes des familles et feront parvenir le **dossier** (cf. Annexe 5) **au lycée demandé le lundi 15 juin 2026** au plus tard.

Fiche 8 - Les dispositifs sportifs

Textes de référence :

Circulaire du 15-12-2023- NOR : MENE2334358. BO 48 21/12/2023 - Instruction Inter ministérielle N° DS/DS2/2020/199

La Section Sportive Scolaire (SSS) s'adresse à des jeunes de l'établissement dans l'optique de développer un projet d'éducation par le sport et/ou le développement des grands enjeux éducatifs. Ces structures s'appuient le plus souvent sur un partenaire sportif.

S'adressant aux élèves du secteur, la SSS n'ouvre pas droit à des dérogations, l'élève peut toutefois réaliser une demande d'assouplissement de la carte scolaire sur le motif : « parcours scolaire particulier » (cf. Annexe VIII de la circulaire académique post 3e).

La liste des élèves repérés devra être transmise par les établissements à ce.affectation36@ac-orleans-tours.fr **le 29 mai 2026** au plus tard.

Le dispositif Sport-Étude s'adresse aux élèves qui ont les aptitudes et le souhait d'intégrer les programmes d'excellence et d'accession au haut niveau. Le dispositif concerne le 1^o et le 2^o. Quatre catégories sont identifiées :

- Catégorie 1 : Élèves figurant sur les listes du ministère chargé des Sports : SHN, Espoirs...
- Catégorie 2 : Élèves relevant d'une structure d'entraînement reconnue dans le parcours de performance fédérale ;
- Catégorie 3 : Élèves d'une liste territoriale de hauts potentiels sportifs (HPS) validée par la DTN des fédérations concernées (Direction Technique Nationale)
- Catégorie 4 : Élèves avec un bon niveau (si places vacantes)

L'élève Sportif de Haut Niveau (SHN) est soit :

- inscrit sur la liste des sportifs de haut-niveau (Élite, Senior, Jeune) arrêtée par le ministère chargé des sports (<https://www.sports.gouv.fr/liste-des-sportifs-francais-de-haut-niveau-60>) ;
- inscrit sur la liste des « Espoirs » arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- inscrit sur la liste des partenaires d'entraînement arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- un sportif ne figurant pas sur les listes ministérielles et appartenant à des structures d'entraînement labélisées par le ministère chargé des sports (Pôle France, Pôle France Jeunes, Pôle Espoir) ;
- un sportif appartenant à un centre de formation d'un club professionnel et bénéficiant d'une convention de formation prévue à l'article L. 211-5 du code du sport ;
- un juge ou un arbitre inscrit sur la liste de haut niveau établie par le ministère chargé des sports.

Concernant les SHN, une commission académique se tiendra courant juin 2026.

Liste des dispositifs sportifs INDRE 2026 :

Section sportive scolaire	
Lycée Pierre et Marie Curie – Châteauroux	Basket-Ball mixte
	Triathlon mixte
Lycée Jean Giraudoux – Châteauroux	Natation mixte
	Football masculin
Lycée Blaise Pascal – Châteauroux	Futsal mixte
Lycée Pasteur - Le Blanc	Équitation
	Cyclisme mixte
Lycée Balzac d'Alembert – Issoudun	Handball mixte

Dispositif sport-études	
Lycée Jean Giraudoux - Châteauroux	Football (garçons)
Lycée Blaise Pascal - Châteauroux	Football (garçons)

Structures accueillant des SHN	
Lycée Jean Giraudoux - Châteauroux	Pôle espoirs Football

Fiche 9 – Sectorisation L'affectation en 2^{de} générale et technologique

L'affectation en 2^{de} générale et technologique est déterminée en fonction d'un secteur géographique suivant le principe de « lycée de secteur » déterminé en fonction **de l'adresse du domicile du ou des responsables légaux**. La sectorisation est renseignée automatiquement dans Affelnet et identifiée par un code zone géographique qui rattache le domicile de l'élève au lycée correspondant (cf. Annexe 6 et 7).

Cette règle de droit commun s'accompagne cependant d'aménagements permettant une affectation sur un **secteur élargi** destiné à favoriser les parcours spécifiques pour lesquels le suivi d'un enseignement optionnel en classe de seconde (cf. Annexe 9) peut constituer une préparation utile au suivi d'une spécialité. Ils visent également à assurer une continuité aux élèves qui auraient suivi au collège l'enseignement d'une langue qui n'est pas proposée en LVB dans leur lycée de secteur.

D'autres aménagements sont retenus pour donner de la souplesse lors des affectations et favoriser l'expression de vœux par les familles. Trois modalités sont définies :

- **L'affectation sur le secteur** : la famille demande obligatoirement son lycée de secteur.
- **L'affectation multi-secteur** : sur une même zone géographique, les familles doivent obligatoirement classer, selon un ordre préférentiel, l'ensemble des lycées proposés.
→ Pour les familles relevant du secteur de Châteauroux : une affectation en **multi-secteur** pour les lycées Pierre et Marie Curie, Blaise Pascal et Jean Giraudoux sont à ordonner.
- **L'affectation sur un secteur élargi** : la possibilité est offerte aux familles de solliciter une admission dans un lycée hors secteur ou multi-secteur identifié au niveau départemental dans les situations suivantes :
 - Choix d'un **enseignement optionnel artistique** (*arts plastiques, cinéma audio-visuel, histoire des arts, danse, musique ou théâtre*) dès lors que le lycée demandé propose la continuité en enseignement de spécialité en 1^{ère} et que le lycée de secteur ou de multi-secteur ne propose pas l'enseignement de spécialité en 1^{ère} ;
 - Choix de l'enseignement **création et culture design**, qui ouvre à des poursuites d'études dans la série technologique STD2A ;
 - Choix d'un **Enseignement Optionnel technologique menant à la filière STL** (biotechnologies, sciences et laboratoire) – recrutement dérogatoire en expérimentation à la rentrée 2026 - Pour l'Indre : EO : sciences et laboratoire au Lycée Blaise Pascal à Châteauroux ;
 - Continuité pédagogique d'un **enseignement de langues vivantes** ou de langues et cultures de l'Antiquité quand il n'est pas proposé dans le lycée de secteur ;
 - Choix d'une série de baccalauréat à 2^{nde} **spécifique** (Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration).

Ces options font l'objet d'un contingentement défini avec les chefs d'établissement.

La régulation Affelnet se fera en tenant compte de l'ordre des vœux, du barème et des capacités d'accueil des lycées (cf. *Circulaire académique – Sectorisation dans le cadre de l'affectation post 3^e*).

Rappel : afin de garantir une affectation à chaque élève, le lycée de secteur (*vœu de 2^{de} GT générique*) **ou**, pour les élèves relevant d'un multi-secteur, **les trois lycées du multi-secteur**, doivent obligatoirement être saisis en dernier vœu.

À défaut, ces choix seront automatiquement ajoutés par la DSDEN (aléatoirement dans le cadre du multi-secteur).

Fiche 10 – Sectorisation Assouplissement de la carte scolaire (ACS)

Se référer à la notice technique académique post 3^{ème} et annexe VIII « Demande d'assouplissement à la carte scolaire ».

Seules les demandes ouvrant droit à l'attribution d'un bonus sont à transmettre à la DIVEL, **le 29 mai 2026** au plus tard.

Pour l'affectation niveaux de collège (5^e, 4^e, 3^e et redoublement)

Les familles qui désirent demander l'affectation de leur enfant dans un autre collège que celui du secteur doivent s'adresser au principal du collège fréquenté et compléter l'imprimé.

Ce dernier sera adressé par l'établissement à la DIVEL pour le **vendredi 29 mai 2026** au plus tard.

Pour l'affectation en 2^{de} GT

Demandes pour un autre lycée que celui de secteur ou multi-secteur :

Les élèves qui pour des raisons particulières, motivées et justifiées, souhaitent être scolarisés dans un lycée public d'Enseignement Général et Technologique autre que celui de leur secteur, que ceux du multi-secteur ou du secteur hors secteur élargi selon les enseignements optionnels demandés, doivent formuler une demande d'assouplissement de la carte scolaire.

Les demandes d'ACS pour le département de l'Indre devront parvenir à la DSDEN 36
le **vendredi 29 mai 2026** au plus tard
(Au-delà de cette date toute demande d'assouplissement ne sera pas prise en compte).

Les familles domiciliées dans certaines **communes limitrophes** de départements de l'académie n'auront pas à formuler de demande d'assouplissement de carte scolaire. Les chefs d'établissement des collèges feront parvenir la liste des élèves concernés à l'IEN IO pour l'attribution d'un bonus au plus tard le **vendredi 29 mai 2026** au plus tard.

Ces élèves pourront être accueillis, selon les places disponibles et après affectation des élèves du secteur.

La liste des communes de résidence concernées est indiquée en annexe 10.

Pour l'affectation en voie professionnelle

Il n'existe pas de procédure d'assouplissement de la carte scolaire pour une 2^{de} professionnelle ou un CAP.

Le recrutement dans les filières de la voie professionnelle, CAP et 2^{de} professionnelle se fait à l'échelle de l'académie. Ainsi, si certaines filières professionnelles n'existent pas dans l'Indre, ces formations sont aussi ouvertes à la candidature des élèves de l'Indre.

Rappels :

Aucun assouplissement de la carte scolaire n'est nécessaire pour :

- Un établissement scolaire pour lequel la commune de résidence de la famille donne automatiquement le bonus lié **au secteur**,
- Un établissement scolaire pour lequel la commune de résidence de la famille donne automatiquement le bonus lié **au multi-secteur**,
- Secteur de recrutement des enseignements optionnels de 2^{de} GT
- Un enseignement optionnel de 2^{de} GT « secteur élargi » (ouvert à tous les élèves du département),
- Une section à recrutement particulier (BACHIBAC),
- Le critère « boursier social » : le bonus est attribué automatiquement,
- Une formation de la voie professionnelle (CAP, Bac professionnel),
- Un établissement privé,
- Un centre de formation d'apprentis.
- Les lycées agricoles

ATTENTION : L'accord à la demande d'assouplissement de la carte scolaire hors secteur de recrutement n'oblige pas la Région Centre Val de Loire à organiser des circuits spécifiques de transports scolaires ni à prendre en charge le coût supplémentaire qui pourrait être induit par cet assouplissement de la carte scolaire.

Dans le cadre de la réglementation « silence vaut accord », l'établissement doit remettre, en guise de récépissé du dépôt de la demande, le document prévu à cet effet de l'**annexe VIII bis** de la notice académique post-3^e.

La DSDEN ne communique pas de réponse individuelle aux familles dans le cadre de cette procédure.

Pour les **demandes d'assouplissement de la carte scolaire vers d'autres académies**, vous devez utiliser les imprimés de ces académies et transmettre les documents à la DSDEN concernée.

DSDEN 02 54 60 57 00

Service Information orientation :

Inspecteur à l'information et à l'orientation

Frédéric PALLUY - 06.03.70.00.16 - ce.ienio36@ac-orleans-tours.fr

Adjoint à l'Inspecteur à l'information et à l'orientation

Frédéric MOUTET - 02.34.03.90.06 ou 06.10.57.51.55 - frederic.moutet@ac-orleans-tours.fr

Secrétariat de l'IEN-IO

ce.affectation36@ac-orleans-tours.fr

- Dossiers médicaux
- Commissions 3^e Prépa-métiers, Publics particuliers, Passerelles, Appels tous niveaux

Division des élèves :

Cheffe de service DIVEL

Maéva LAGNEAU - 02 54.60.57.30

Personnels administratifs de la DSDEN en charge des dossiers – service DIVEL

- Carole NICAULT – 05 54 60 57 03 - Assouplissement de la carte scolaire entrée 2^{de} GT, 1^{re} technologique
- Valérie FILLION - 02 54 60 57 45 - Assouplissement de la carte scolaire niveau collège
- Florence JULIENNE-DIT-CAFFIE - 02 54 60 57 08 - Entrée 2^{de} Pro et 1^{re} professionnelle

DIVEL - Pour toute demande un mail est requis : ce.divel36@ac-orleans-tours.fr

CIO

Directrice du CIO d'Issoudun et de Châteauroux

Jocelyne BONJOUR – 02.38.83.49.44 ou 02.38.83.49.07 – jocelyne.bonjour@ac-orleans-tours.fr

Directeur du CIO du Blanc

Bruno THOMAS – 02.38.83.49.49 – bruno.thomas@ac-orleans-tours.fr

La liste des CIO de l'académie est consultable sur <https://www.ac-orleans-tours.fr/les-cio-121508>

Orientation et questions médicales
Fiche établissement scolaire

Elève connu et/ou suivi pour un problème de santé
**Elève susceptible de bénéficier d'une étude par la commission
MÉDICALE**

➤ **Dossier à retourner à la DSDEN pour le vendredi 29 mai 2026**

Cette fiche doit permettre de voir tous les aspects de l'accompagnement. Elle est renseignée par le chef d'établissement d'origine qui s'assure que le projet de l'élève est modifié en cas de contre-indication médicale.

NOM – PRENOM de l'élève :

Age :

Adresse :

Etablissement scolaire fréquenté :

Parcours de formation jusqu'en classe de 3^e :

PROJET(s) d'ORIENTATION *(en référence aux échanges avec la famille et l'élève)*

AVIS

• **Chef d'établissement et du professeur principal**

• **Psychologue de l'Éducation nationale**

- **Personnels d'éducation, social, etc.** éventuellement

Avis éventuel de l'infirmière scolaire (des premières actions - dialogue, expertise, suivi, conseil - à une synthèse à partir des travaux engagés par le jeune dans l'élaboration de son projet personnel)

PRISE de CONTACT avec la (les) STRUCTURE(S) de FORMATION choisie(s) pour avoir un avis du proviseur et / ou de l'équipe d'accueil :
(aménagement, équipe, expérience de l'établissement d'accueil)

SUIVI

**Les documents médicaux sont transmis sous pli confidentiel
à la DSDEN 36 à l'attention de l'IEN IO**

L'accompagnement des élèves susceptibles d'être étudiés en « situations médicales » doit tenir compte de la faisabilité réelle du projet – voire des contre-indications – ne pas hésiter à aborder toutes les questions autour du projet de formation en équipe. Ce travail d'accompagnement se fait tout au long de l'année selon le calendrier et le programme d'information et d'orientation de l'établissement.

Cachet de l'établissement d'origine

Candidature - Commission ULIS Lycée - PRO

➤ Dossier à retourner à la DSDEN pour le vendredi 29 mai 2026

Élève		
NOM :	Prénom :	
Né(e) le :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	INE :
Classe suivie en 2024 - 2025	<input type="checkbox"/> 3e avec appui de l'ULIS <input type="checkbox"/> ESMS <input type="checkbox"/> Autre(s) :	
Situation particulière	<input type="checkbox"/> PAP <input type="checkbox"/> PAI <input type="checkbox"/> PAFI <input type="checkbox"/> EDT aménagé <input type="checkbox"/> Parcours mixte <input type="checkbox"/> Autre(s), à préciser:	

**A remplir par l'élève AVEC LE COORDONATEUR ULIS,
avant le conseil de classe du 3ème trimestre**

Demande d'orientation

Vœux par ordre de préférence	<u>Indiquer vos choix :</u>	Apprentissage	Établissement de formation (Nom - Ville - Département)	Avis de la commission
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Avis du psychologue de l'Éducation nationale (éléments psychologiques à transmettre sous pli confidentiel si nécessaire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom, date et signature :

Avis de l'Assitant-e de service social pour les situations sociales uniquement (à transmettre sous pli confidentiel si nécessaire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom, date et signature :

Lu et pris connaissance par les parents

le :

Signature :

Le :

Signature du chef d'établissement :

Cachet de l'établissement d'origine

Candidature « publics particuliers »

➤ Dossier à retourner à la DSDEN pour le **vendredi 29 mai 2026**

Élève			
NOM :		Prénom :	
Né(e) le :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	INE :	
Classe suivie en 2025 - 2026	<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} Générale/3 ^e prépa-métiers	<input type="checkbox"/> 3 ULIS (sans soutien de l'ULIS - Lycée)	
	<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} SEGPA-EREA	<input type="checkbox"/> RFI	
	<input type="checkbox"/> MLDS	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser) :	
	<input type="checkbox"/> EANA et ex-EANA (dont DPR-FLS)		
Situation particulière	<input type="checkbox"/> Situation sociale		
	<input type="checkbox"/> Redoublement Si oui, quelle classe ?		
	<input type="checkbox"/> Période en dispositif relais Si oui quelle période ?		
	<input type="checkbox"/> Autre, à préciser :		
	<input type="checkbox"/> PAP <input type="checkbox"/> PPRE <input type="checkbox"/> PAI <input type="checkbox"/> PAFI (<i>fournir le PAFI signé</i>)		
	<input type="checkbox"/> EDT aménagé		

A remplir par l'élève avant le conseil de classe du 3^{EME} trimestre

Demande d'orientation

Vœux par ordre de préférence	Indiquer vos choix :	Apprentissage	Établissement de formation (Nom – Ville – Département)	Avis de la commission
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Motivation : j'explique les raisons de mes choix (Possibilité de joindre une lettre de motivation)

.....

Je précise ce qui m'a aidé dans mon choix (séquence d'observation en entreprise, atelier, démarches personnelles, etc)

.....

Date et signature de l'élève :

Avis l'équipe éducative : AU REGARD DU PROJET ENVISAGÉ

	--	-	+	++	Evolution sur l'année (utiliser ↗ → ↘)
Volonté de réussir					
Organisation dans le travail					
Aptitude à communiquer					
Aptitude à se concentrer					
Tenue, soin, habileté manuelle					
Résistance physique					
Implication dans la scolarité					
Implication dans la découverte professionnelle					

Autres attitudes ou compétences à signaler (sociabilité, confiance en soi, aptitude à travailler en groupe, en autonomie, représentation dans l'espace, sens artistique...):

.....

POUR LES ELEVES D'UPE2A – DPR FLS – EX-ALLOPHONE

Dispositif :

Date d'entrée dans le dispositif :

Niveau CECRL	Niveau à l'évaluation initiale	Niveau actuel
Compréhension Ecrite		
Compréhension Orale		
Expression Orale		
Expression Ecrite		

Inscription aux examens	Niveau
DELF	

Synthèse de l'équipe éducative sur la motivation de l'élève :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom, date et signature :

Avis du psychologue de l'Éducation nationale (éléments psychologiques à transmettre sous pli confidentiel si nécessaire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom, date et signature :

Avis de l'Assitant-e de service social pour les situations sociales uniquement (à transmettre sous pli confidentiel si nécessaire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom, date et signature :

Lu et pris connaissance par les parents,

le

Signature :

Le

Signature du chef d'établissement

Candidatures traitées par la commission publics particuliers

Année scolaire 2026 – 2027

A RETOURNER A LA DSDEN AVEC LES DOSSIERS DES ELEVES CONCERNES AVANT LE 29 MAI 2026

Etablissement :

**Bordereau d'envoi des dossiers à examiner en
commission « publics particuliers » hors cas médicaux
POST 3ème**

NOM et Prénom des élèves (par ordre alphabétique)	OBSERVATIONS
1 -----	
2 -----	
3 -----	
4 -----	
5 -----	
6 -----	
7 -----	
8 -----	
9 -----	
10 -----	
11 -----	
12 -----	
13 -----	
14 -----	
15 -----	

Ce bordereau accompagne les dossiers des élèves qui sont présentés par la commission.

Demande d'inscription pour le dispositif de renforcement en langues vivantes de 2^{de} GT

A faire parvenir **avant le 15 juin 2026** au lycée d'accueil demandé accompagnée
des photocopies des deux premiers bulletins scolaires de troisième.

Etablissement scolaire actuel:

Classe :

NOM – PRENOM de l'élève :

Date de naissance :

G

F

Boursier en 2025-2026

Oui

Non

Etablissement demandé :

Langue européenne choisie en 2^{de} GT : Vœu 1 :

Vœu 2 :

Avis du professeur de langue concerné (vœu 1) :

Avis du professeur de langue concerné (vœu 2) :

Avis du Chef d'établissement :

Date et signature
Responsable légal de l'élève

Date et signature
Chef d'établissement

- Le dispositif de renforcement en langues vivantes (ex-section européenne) constitue un dispositif pédagogique et les élèves sont affectés sur leur lycée de secteur.
- L'admission sur le dispositif de renforcement en langues vivantes se fera lors de l'inscription en fonction des possibilités offertes par l'établissement.
- Si la langue demandée n'existe pas dans le lycée de secteur, les familles ont toujours le droit de demander un autre établissement que le lycée de secteur dans le cadre de la demande d'assouplissement de la carte scolaire : les élèves n'y seront affectés qu'en fonction des places disponibles. On ne saurait trop insister sur le fait que les élèves, dans ce cas-là, devront choisir (pour être certains d'être affectés) un autre vœu en 2^{de} GT non contingentée dans leur lycée de secteur.

AFFELNET post 3^e Capacités & codes vœux par établissement - voie GT

SECONDES GT

Type étab.	Nom	Ville	Formation	CODE VŒU	Sectorisation	CAPA contingentée
LYCEE	ROLLINAT	ARGENTON SUR CREUSE	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	03621267	Argenton	/
LYCEE	JEAN GIRAUDOUX	CHATEAUROUX	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	03621269	Multi-secteur	/
LYCEE	JEAN GIRAUDOUX	CHATEAUROUX	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE LATIN	03621270	Multi-secteur	oui
LYCEE	JEAN GIRAUDOUX	CHATEAUROUX	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE GREC	03621284	Département	oui
LYCEE	JEAN GIRAUDOUX	CHATEAUROUX	BACHIBAC	03621300	Académie	oui
LYCEE	PIERRE ET MARIE CURIE	CHATEAUROUX	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	03621271	Multi-secteur	/
LYCEE	PIERRE ET MARIE CURIE	CHATEAUROUX	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE ARTS PLASTIQUES	03621272	Département	oui
LYCEE	PIERRE ET MARIE CURIE	CHATEAUROUX	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE CINEMA-AUDIOVISUEL	03621273	Département	oui
LYCEE	PIERRE ET MARIE CURIE	CHATEAUROUX	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE MUSIQUE	03621274	Département	oui
LYCEE	BLAISE PASCAL	CHATEAUROUX	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	03621278	Multi-secteur	/
LYCEE	BLAISE PASCAL	CHATEAUROUX	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE SLABO SCIENCES ET LABORATOIRE	03621307	Multi-secteur	oui
LYCEE	BALZAC – D'ALEMBERT	ISSOUDUN	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	03621276	Issoudun	/
LYCEE	BALZAC – D'ALEMBERT	ISSOUDUN	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE THEATRE	03621277	Département	oui
LYCEE	GEORGE SAND	LA CHATRE	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	03621275	La Châtre	/
LYCEE	PASTEUR	LE BLANC	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	03621268	Le Blanc	/
LYCEE	SAINT CYR	ISSOUDUN	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	03621286	National	oui
LYCEE	SAINTE SOLANGE	CHATEAUROUX	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	03621285	National	oui
LYCEE	NATURAPOLIS	CHATEAUROUX	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	03621282	National	oui
LP	DE ST CYRAN DU JAMBOT	ST CYRAN DU JAMBOT	2 ^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	03621287	National	oui

Pour les vœux à capacité contingentée, **il est indispensable de faire également un autre vœu à capacité non contingentée** (Vœu « 2DE 2^{NDE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE » dans le lycée de secteur).

AFFELNET post 3^e
Codes vœux de recensement

VOEU INDETERMINE	DSDEN DE L'INDRE	CHATEAUROUX	03611794
VŒU MAINTIEN	DSDEN DE L'INDRE	CHATEAUROUX	03611791
VŒU HORS ACADEMIE			00011111

AFFELNET POST 3^e

Secteurs de recrutement en lycée GT

COMMUNES ET SECTEURS DE RÉSIDENCE	COLLÈGES	LYCÉES CODE ZONE GEO	
Argenton, Bouesse, Ceaulmont (<i>uniquement secteurs : Grand Multon, Auvergne, Villarnoux</i>), Chavin, Chasseneuil, Maillet, Malicornay, Le Menoux, Mosnay, Le Pêchereau, Le Pont Chrétien, Chabenet, Saint Marcel, Tendu.	ARGENTON	ARGENTON Lycée Rollinat 036ARG2	
Badecon Le Pin, Baraize, Bazaiges, Ceaulmont (<i>hors secteurs : Grand Multon, Auvergne, Villarnoux</i>), Celon, Cuzion, Eguzon Chantôme, Gargillesse Dampierre, Pommiers, Orsennes, Saint Plantaire, Vigoux.	EGUZON		
Beaulieu, Bonneuil, Chaillac, Chazelet, La Châtre l'Anglin, Dunet, Lignac, Mouhet, Parnac, Prissac, Roussines, Saint Civran, Saint Gilles, Sacierges Saint Martin, Saint Benoît du Sault, Tilly.	ST BENOIT DU SAULT		
Chitray, Luzeret, Méobecq, Migné, Nuret le Ferron, Oulches, Rivarennnes, Saint-Gaultier, Thenay.	ST GAULTIER		
Bélâbre, Ciron, Chalais, Concremiers, Douadic, Fontgombault, Ingrandes, Le Blanc, Mauvières, Mérygn, Pouligny Saint Pierre, Rosnay, Ruffec, Saint Aigny, Saint Hilaire sur Benaize, Sauzelles.	LE BLANC	LE BLANC LPO Pasteur 036LBL3	
Azay le Ferron, Châtillon sur Indre, Cléré du Bois, Clion sur Indre, Fléré la Rivière, Murs, Obterre, Paulnay, Saint Cyran du Jambot, Saint Médard, Le Tranger, Villiers.	CHATILLON SUR INDRE		
Lingé, Lurais, Lureuil, Martizay, Néons sur Creuse, Preuilly la Ville, Saint Michel en Brenne, Tournon Saint Martin.	TOURNON ST MARTIN		
Elèves habitant dans la zone délimitée dans Châteauroux par : SE REFERER A LA SECTORISATION Communes de Luant, La Pérouille	Beaulieu CHATEAUROUX	CHATEAURO UX Lycée Jean Giraudoux 036JGIR	Multi secteur - Lycées Jean Giraudoux / Pierre et Marie Curie / Blaise Pascal
Elèves habitant dans la zone délimitée dans Châteauroux par : SE REFERER A LA SECTORISATION	CHATEAUROUX Les Capucins		
Elèves habitant dans la zone délimitée dans Châteauroux par les rues suivantes : SE REFERER A LA SECTORISATION Communes de Niherne, Saint-Maur, Villers-les-Ormes	CHATEAUROUX Colbert	CHATEAURO UX Lycée Jean Giraudoux 036JGIR	
Coings, Déols, Diors, Montierchaume	DEOLS		
Ecueillé, Fréville, Géhée, Heugnes, Jeu Maloches, Pellevoisin, Préaux, Selles sur Nahon.	ECUEILLE		
Baudres, Bouges le Château, Bretagne, Brion, Francillon, Levroux, Moulins sur Céphons, Rouvres les Bois, Saint Martin de Lamps, Saint Pierre de Lamps, Villegongis, Vineuil.	LEVROUX	CHATEAURO UX Lycée Pierre et Marie Curie 036PMC	
Ambraut, Ardentes, Jeu les Bois, Maron, Sassierges Saint Germain.	ARDENTES		
Argy, Arpheuilles, Buzançais, La Chapelle Orthemale, Chezelles, Mézières en Brenne, Neuillay les Bois, Palluau sur Indre, Saint Genou, Saint Lactencin, Sainte Gemme, Saulnay, Sougé, Vendoeuvres, Villedieu sur Indre, Villegouin.	BUZANCAIS		
Elèves habitant dans la zone délimitée dans Châteauroux par : SE REFERER A LA SECTORISATION Communes de Etrechet, Le Poinçonnet	CHATEAUROUX Jean Monnet		

COMMUNES ET SECTEURS DE RÉSIDENCE	COLLÈGES	LYCÉES CODE ZONE GEO	
Elèves habitant dans le secteur délimité dans Châteauroux par : SE REFERER A LA SECTORISATION	CHATEAUROUX Rosa Parks	CHATEAURO UX Lycée Pierre et Marie Curie 036PMC	Multi secteur - Lycées Jean Giraudoux / Pierre et Marie Curie / Blaise Pascal
Elèves habitant dans le secteur délimité dans Châteauroux par : SE REFERER A LA SECTORISATION Communes de Arthon, Velles	CHATEAUROUX La Fayette	CHATEAURO UX Lycée Pierre et Marie Curie 036PMC	
Faverolles, Fontguenand, Langé, Luçay le Mâle, Lye, Poulaines, Valençay, Veuil, Vicq sur Nahon, Villentrois	VALENCAY		
Aigurande, La Buxerette, Crevant, Crozon sur Vauvre, Lourdoueix, Saint Denis de Jouhet, Saint Michel, Montchevrier	AIGURANDE		
La Berthenoux, Champillet, Chassignolles, Fougerolles, La Châtre, Lacs, Lourouer Saint Laurent, Le Magny, Montgivray, Montlevicq, La Motte Feuilly, Nohant Vic, Saint Août, Saint Chartier, Saint Christophe en Boucherie, Sarzac Thevet St Julien, Verneuil sur Igneraie, Vicq-Exempt	LA CHATRE	LA CHATRE LPO George Sand 036LCH4	
Buxières d'Aillac, Cluis, Gournay, Lys Saint Georges, Mers sur Indre, Montipouret, Mouhers, Neuvy Saint Sépulcre, Tranzault.	NEUVY ST SEPULCHRE		
Briantes, Feusines, Lignerolles, Perassay, Pouligny Notre Dame, Pouligny Saint Martin, Sainte Sévère, Sazeray, , Urciers Vigoulant, Vijon	STE SEVERE		
Anjouin, Bagneux, Chabris, Dun le Poëlier, Menetou, Orville, Parpeçay, Sainte Cécile, Saint Christophe en Bazelle, Sembleçay, Val-Fouzon	CHABRIS		
Les Bordes, Diou, Lizeray, Migny, Paudy, Reuilly, Sainte Lizaigne	ISSOUDUN Balzac		
Bommiers, Brives, La Champenoise, Chouday, Condé, Meunet Planches, Neuvy Pailloux, Pruniers, Saint Aoustrille, Saint Aubin, Sainte Fauste, Saint Georges sur Arnon, Saint Valentin, Segry, Thizay, Vouillon	ISSOUDUN Diderot	ISSOUDUN Lycée Balzac 036ISS5	
Aize, Buxeuil, La Chapelle Saint Laurian, Fontenay, Giroux, Guilly, Liniez, Luçay le Libre, Ménétréols sous Vatan, Meunet sur Vatan, Reboursin, Saint Florentin, Saint Pierre de Jards, Vatan.	VATAN		

AFFELNET post 3^eEnseignements optionnels en 2^{de} GT : secteurs de recrutement

EO : Enseignements optionnels	Etablissement(s)	Secteur(s) de recrutement	Vœu spécifique AFFELNET
Enseignements optionnels généraux			
LCA Latin	Rollinat, Balzac - D'Alembert J. Giraudoux	Secteur Argenton Secteur Issoudun Secteur J. Giraudoux + Secteur PMC *	Non Non Oui *
LCA Grec	J. Giraudoux	Départemental *	Oui *
LCA Latin-Grec	G. Sand, L. Pasteur	Secteur La Châtre Secteur Le Blanc	Non
Langue vivante C : Chinois	J. Giraudoux	Secteur lycée	Non
Langue vivante C : Italien	P. & M. Curie	Secteur lycée	Non
Langue vivante C : Allemand	P. & M. Curie	Secteur lycée	Non
Arts : arts plastiques	Rollinat, G. Sand, Balzac d'Alembert P. & M. Curie	Secteur lycée : Rollinat, G. Sand et Balzac d'Alembert. Tout le département : P. & M. Curie car continuité ens. de spé en 1re G.	Non Non Oui
Arts : cinéma audiovisuel	P. & M. Curie	Tout le département	Oui
Arts : musique	P. & M. Curie	Tout le département : P. & M. Curie car continuité ens. de spé en 1re G.	Oui + Commission interne établissement
	Balzac d'Alembert	Secteur lycée	Non
Arts : théâtre	L. Pasteur, J. Giraudoux	Secteur lycée : L. Pasteur et J. Giraudoux	Non
	Balzac d'Alembert	Tout le département : Balzac d'Alembert car continuité ens. de spé en 1re G.	Oui
Education physique et sportive	Rollinat, L. Pasteur, Balzac d'Alembert, B. Pascal et J. Giraudoux	Secteur lycée	Non
Rugby	B. Pascal	Secteur lycée	Non
Ecologie – Agronomie – Territoires – Développement durable	Naturapolis	National	Non
Enseignements optionnels technologiques			
Management et gestion	Balzac d'Alembert, B. Pascal	Secteur lycée Sauf B. Pascal qui recrute sur tout le département	Non
Santé et social	B. Pascal	Tout le département	Non
Biotechnologie	B. Pascal	Tout le département	Non
Sciences et laboratoire	G. Sand B. Pascal	Secteur lycée Sauf B. Pascal qui recrute sur tout le département	Non Oui
	G. Sand, B. Pascal	Secteur lycée	Non
Création et innovation technologiques et Sciences de l'ingénieur	B. Pascal	Tout le département	Non
Hippologie et équitation	Naturapolis	National	Non
Pratiques sportives	Naturapolis	National	Non

* Secteurs élargis ou secteur départemental, à condition de continuité d'enseignement, c'est-à-dire que l'élève ait suivi l'enseignement en collège.

Secteurs de recrutement des enseignements optionnels de 2^{de} GT

Enseignement optionnel	Lycée le proposant	Lycée de secteur					
		J. Giraudoux Châteauroux	P. et M. Curie Châteauroux	Pasteur Le Blanc	Rollinat Argenton	G. Sand La Châtre	Balzac-D 'Alembert Issoudun
Enseignements optionnels généraux – Education nationale							
LCA : Latin	J. Giraudoux – Châteauroux *						
	Rollinat - Argenton						
	L. Pasteur - Le Blanc						
	Balzac-d 'Alembert - Issoudun						
LCA : Grec	J. Giraudoux – Châteauroux *						
LCA : Latin-Grec	G. Sand - La Châtre						
Langue vivante C : Chinois	J. Giraudoux – Châteauroux						
Langue vivante C : Italien	P. & M. Curie – Châteauroux						
Langue vivante C : Allemand	P. & M. Curie – Châteauroux						
Arts : arts plastiques	Rollinat - Argenton						
	G. Sand - La Châtre						
	Balzac d'Alembert - Issoudun						
	P. & M. Curie – Châteauroux						
Arts : cinéma audiovisuel	P. & M. Curie – Châteauroux						
Arts : musique	P. & M. Curie – Châteauroux						
Arts : théâtre	L. Pasteur - Le Blanc						
	J. Giraudoux – Châteauroux						
	Balzac d'Alembert - Issoudun						
Education physique et sportive	Rollinat - Argenton						
	L. Pasteur - Le Blanc						
	J. Giraudoux – Châteauroux						
Enseignements optionnels technologiques – Education nationale							
Santé et social	B. Pascal – Châteauroux						
Biotechnologie							
Création et innovation technologiques et Sciences de l'ingénieur							
Management et gestion	Balzac d'Alembert - Issoudun						
	B. Pascal – Châteauroux						
Sciences et laboratoire	G. Sand - La Châtre						
	B. Pascal – Châteauroux						
Sciences de l'ingénieur	G. Sand - La Châtre						
Enseignements optionnels généraux et technologiques – Agriculture							
Ecologie, agronomie, territoire et développement durable (EOG)	Lycée agricole Naturapolis - Châteauroux (recrutement nationale)						
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (EOT)							

* Secteurs élargis ou secteur départemental, à condition de continuité d'enseignement, c'est-à-dire que l'élève ait suivi l'enseignement en collège.

Code couleur



Lycée de secteur



Plusieurs secteurs



Tout le département

AFFELNET post 3^e Bonus "limitrophe" pour 2^{de} GT

La présente annexe recense l'ensemble des situations dans lesquelles un élève, en fin de classe de troisième, se trouve dans une configuration géographique limitrophe impliquant un choix ou une possibilité d'affectation dans un lycée situé soit dans le département de l'Indre, soit dans un département voisin.

Ces situations peuvent concerner des élèves entrant ou sortant du département, ou des cas mixtes lorsque le collège et la commune de résidence ne relèvent pas du même département.

Rappel : Pour tous les élèves, le code de zone géographique saisi dans AFFELNET est obligatoirement celui qui correspond à l'adresse de l'élève.

Synthèse :

Domicile	Scolarisation	Cas
Indre	Indre	Cas 1
Indre	Hors département	Cas 2
Hors département	Indre	Cas 3

1. Cas n°1 : Élèves scolarisés en collège dans l'Indre et résidant dans une commune proche d'un département voisin

Ce premier cas concerne les élèves qui effectuent leur **scolarité en collège dans le département de l'Indre**, mais dont la **commune de résidence se situe à proximité immédiate d'un département limitrophe**.

Ces élèves, bien que rattachés administrativement à un collège de l'Indre, peuvent se voir proposer une affectation dans un lycée du département voisin lorsque celui-ci constitue l'option géographiquement la plus cohérente ou historiquement reconnue comme secteur naturel.

Pour les élèves scolarisés dans un collège de l'Indre, mais domiciliés sur un autre département, veiller à bien indiquer la zone géographique qui correspond au domicile.

Attention ; ces élèves ne sont pas considérés comme étant du secteur du lycée. Ils ne seront affectés dans ce lycée que sur place disponible, après affectation de ceux du secteur.

Pour les élèves des communes ci-dessous qui souhaitent une affectation en 2^{de} GT dans le lycée du département limitrophe, une priorité sera accordée après affectation des élèves du secteur.

Le bonus sera saisi en DSDEN d'accueil après **transmission par le chef d'établissement à l'IEN IO de l'Indre de la liste des élèves concernés**.

Un vœu "générique" dans le lycée de secteur doit obligatoirement être formulé (après celui du lycée limitrophe souhaité) afin de garantir une affectation.

Département de l'INDRE ET LOIRE

Collège : Indre	Commune de résidence : INDRE	Possibilité d'accueil en lycée d'INDRE ET LOIRE
Collège Joliot Curie CHATILLON sur INDRE (36)	- Fléré la Rivière - Saint Cyran du Jambot - Obterre	Lycée Thérèse Planiol LOCHES

Département du LOIR ET CHER

Collège : Indre	Commune de résidence : INDRE	Possibilité d'accueil en lycée du LOIR ET CHER
Collège Le clos de la Garenne CHABRIS (36)	<ul style="list-style-type: none"> - Anjouin - Bagneux - Dun le Poëllier - Parpeçay - Sembleçay - Varennes sur Fouzon 	Lycée Claude de France ROMORANTIN

2. Cas n°2 : Élèves résidant dans l'Indre et scolarisés dans un collège situé en département limitrophe

Ce deuxième cas regroupe les **élèves domiciliés dans l'Indre** mais **scolarisés dans un collège relevant d'un département voisin**. Cette configuration apparaît principalement dans les zones frontalières où la carte scolaire conduit naturellement à une scolarisation hors département. Dans ces situations, l'élève peut relever **soit du lycée de secteur du département voisin, soit d'un lycée du département de l'Indre** lorsque cela constitue une alternative reconnue.

Pour les élèves des communes ci-dessous qui souhaitent une affectation en 2^{de} GT dans le lycée du département limitrophe, une priorité sera accordée **après affectation des élèves du secteur**.

Le bonus sera saisi en DSDEN d'accueil après **transmission par le chef d'établissement à l'IEN IO de l'Indre de la liste des élèves concernés**.

Un vœu "générique" dans le lycée de secteur doit obligatoirement être formulé (après celui du lycée limitrophe souhaité) afin de garantir une affectation.

Attention ; ces élèves ne sont pas considérés comme étant du secteur du lycée. Ils ne seront affectés dans ce lycée que sur place disponible, après affectation de ceux du secteur.

Collège : Loir et Cher	Commune de résidence : INDRE	Possibilité d'accueil en lycée dans le LOIR ET CHER	Lycée de secteur
Collège Les Préssigny SELLES SUR CHER (41)	- La Vernelle (36)	Lycée Claude de France ROMORANTIN (41)	Lycée Jean Giraudoux CHATEAUROUX (36)
Collège : Cher	Commune de résidence : INDRE	Possibilité d'accueil en lycée dans le CHER :	Lycée de secteur
Collège Chateameillant (18)	- Neret (36)	Lycée Jean Moulin à St Amand ou lycée Pierre Emile Martin à Bourges	Lycée George Sand La Châtre (36)

3. Cas n°3 : Élèves domiciliés dans un département voisin et scolarisés en collège dans l'Indre

Ce cas concerne les **élèves dont le domicile se situe dans un département voisin** mais qui sont **scolarisés dans un collège de l'Indre**. Leur lycée de secteur se trouve naturellement dans leur département d'origine. Toutefois, ils peuvent être affectés dans un lycée de l'Indre, dans la limite des places disponibles, lorsque cette option est cohérente géographiquement ou historiquement pratiquée. Ces situations nécessitent une prise en compte souple afin d'offrir la solution la plus adaptée à l'élève.

Pour les élèves des communes ci-dessous qui souhaitent une affectation en 2^{de} GT dans le lycée du département limitrophe, une priorité sera accordée **après affectation des élèves du secteur**.

Le bonus sera saisi en DSDEN d'accueil après **transmission par le chef d'établissement à l'IEN IO de l'Indre de la liste des élèves concernés.**

Un vœu "générique" dans le lycée de secteur doit obligatoirement être formulé (après celui du lycée limitrophe souhaité) afin de garantir une affectation.

Pour les élèves scolarisés dans un collège de l'Indre, mais domiciliés sur un autre département, veiller à bien indiquer la zone géographique qui correspond au domicile.

Attention ; ces élèves ne sont pas considérés comme étant du secteur du lycée. Ils ne seront affectés dans le lycée indiqué dans l'Indre que sur place disponible, après affectation de ceux du secteur.

Département du CHER

Collège : Indre	Commune de résidence : CHER	Lycée de secteur	Possibilité d'accueil en lycée de L'INDRE
Collège Ferdinand de Lesseps VATAN (36)	Dampierre, Graçay , Genouilly, Nohant en Graçay, St Oustrille (18)	Vierzon (18)	Lycée Honoré de Balzac ISSOUDUN (36)

Département de l'INDRE ET LOIRE

Collège : Indre	Commune de résidence : INDRE ET LOIRE	Lycée de secteur	Possibilité d'accueil en lycée de L'INDRE
Collège Joliot-Curie CHATILLON sur INDRE (36)	Saint Flovier (37)	Lycée Thérèse Planiol LOCHES (37)	Lycée Pasteur LE BLANC (36)
Collège Jean Rostand TOURNON SAINT MARTIN (36)	Tournon Saint Pierre (37)		

Département du LOIR ET CHER

Collège : Indre	Commune de résidence : LOIR ET CHER	Lycée de secteur	Possibilité d'accueil en lycée de L'INDRE
Collège Le Clos de la Garenne CHABRIS (36)	La Chapelle Mont-Martin (41)	Lycée Claude de France ROMORANTIN (41)	Lycée Honoré de Balzac ISSOUDUN (36)